

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
4e séance
tenue le
mardi 15 octobre 1996
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4e SÉANCE

Présidente : Mme ESPINOSA (Mexique)

SOMMAIRE

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL : QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À LA FAMILLE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/51/SR.4
13 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 heures.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT SOCIAL : QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À LA FAMILLE (*suite*) (A/51/3 (Parties II et II), A/51/87, A/51/208-S/1996/543, A/51/210, A/51/267; A/C.3/51/4)

1. M. CHOWDHURY (Bangladesh) dit que la désintégration sociale, la pauvreté, la faim, le chômage, le crime et l'environnement économique international défavorable continuent à retarder le développement social. Un engagement renouvelé s'impose aux niveaux tant national qu'international pour s'attaquer aux problèmes sociaux. Son pays s'efforce de promouvoir le développement social par l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et la mise en valeur des ressources humaines. Ses programmes de développement sont conçus pour répondre aux besoins fondamentaux de la population et favoriser l'autosuffisance. Une proportion importante du budget de développement du Bangladesh est consacrée au secteur social, la priorité la plus élevée étant donnée à l'éducation, à la santé et au contrôle des naissances.

2. Les stratégies de développement social du Bangladesh comportent plusieurs programmes spéciaux pour améliorer la condition des femmes, des enfants, des jeunes, des handicapés, des personnes âgées et des minorités. La pleine participation des minorités et autres groupes marginalisés reste prioritaire. À cet égard, il convient de mentionner la participation active de la société civile et des organisations non gouvernementales. Le Bangladesh appuie la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà qui nécessitera de la part des gouvernements et de la communauté internationale un ferme engagement aux niveaux national, régional et international. Sa délégation souhaiterait avoir des renseignements sur les programmes entrepris par les organismes des Nations Unies pour appuyer les efforts des gouvernements en vue d'exécuter le Programme mondial.

3. La politique nationale du Bangladesh en faveur de la jeunesse comporte des programmes visant à promouvoir la participation des jeunes dans les domaines de l'éducation, du développement des compétences, de l'emploi et du développement communautaire. Un accent particulier a été mis sur la participation active des jeunes filles et des jeunes femmes. L'égalisation des chances des handicapés est essentielle. Malgré son manque de ressources, le Bangladesh possède des programmes d'assistance spéciale en faveur des handicapés. Son gouvernement appuie pleinement la déclaration faite à la séance précédente par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur la question du vieillissement et il reste déterminé à appliquer le Plan d'action international sur le vieillissement. Il a adopté des plans nationaux visant à assurer le respect des droits des personnes âgées et se félicite du programme instituant une Année internationale des personnes âgées en 1999.

4. Passant au rôle des coopératives, esquissé dans le rapport du Secrétaire général (A/51/267), M. Chowdhury dit que le Bangladesh a un mouvement coopératif bien établi dans le domaine du développement rural, de l'élimination de la pauvreté et de l'autonomisation des femmes pauvres et défavorisées et des personnes démunies. Le potentiel qu'offrent les coopératives devrait être utilisé pour atteindre les objectifs du développement social et il devrait y avoir une participation accrue aux niveaux régional et international. Il faut, dans le domaine du développement social, mieux coordonner les activités de l'ONU, de ses institutions spécialisées et des institutions financières

internationales. Les programmes des Nations Unies devraient être renforcés pour jouer un rôle de catalyseur dans le développement social au niveau national. Le Conseil économique et social devrait jouer un rôle plus actif dans la mobilisation des ressources disponibles pour les commissions techniques. Enfin, la Commission du développement social devrait être renforcée pour lui permettre de suivre les résultats acquis en matière de développement social.

5. M. ADAWA (Kenya) déclare que son pays attache une grande importance à l'élimination de la pauvreté, au développement de l'emploi productif, à la promotion de l'intégration sociale, à l'avancement des femmes et au respect des droits de la personne humaine. Il devrait y avoir une action nationale et internationale prioritaire pour éliminer les obstacles au développement, promouvoir l'emploi et créer un environnement international économique et social favorable. La priorité absolue de son gouvernement est de maintenir un cadre macro-économique stable tout en poursuivant des réformes structurelles pour accélérer la croissance économique. D'importantes politiques d'ajustement ont été mises en place pour appuyer la croissance et intégrer les secteurs sociaux au bénéfice des pauvres et autres groupes vulnérables tels que les jeunes et les femmes. Les programmes en cours portent sur la protection sociale et les services de base, la mise en valeur des compétences, la création d'emplois, le développement rural et la préservation de l'environnement.

6. Les programmes du Kenya en matière de protection sociale et de services de base comprennent la vaccination et la fourniture de médicaments essentiels aux centres sanitaires ainsi que des programmes d'aide à la nutrition des enfants âgés de moins de cinq ans et des mères enceintes et allaitantes. Son gouvernement a lancé des programmes nationaux visant à apporter une aide aux revenus, à promouvoir les emplois indépendants et à développer les petites entreprises grâce à l'amélioration des compétences, à l'accès à l'électricité et à l'eau ainsi qu'à la commercialisation. Le Kenya accorde la priorité à l'éducation et à la santé et poursuit activement une politique de contrôle des naissances.

7. Le mouvement coopératif joue un rôle important pour élever le niveau de vie. Le Gouvernement kényan a renforcé la capacité des coopératives à mettre en place des entreprises viables, créatrices d'emplois et de revenus. Le Kenya appuie le Programme d'action mondial pour la jeunesse et a mis en place des programmes visant à appliquer les priorités identifiées. La communauté internationale des donateurs et les organisations non gouvernementales devraient apporter un soutien financier au Programme. Le Kenya a également pris des mesures pour appliquer les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (résolution 50/144 de l'Assemblée générale, annexe) et il est reconnaissant pour l'aide généreuse qui lui a été fournie en faveur de ses programmes de formation et de réhabilitation.

8. Mme MARTINEZ (Équateur) déclare que son gouvernement, dans le cadre de son action en faveur du développement social, a signé d'importants accords multilatéraux et bilatéraux portant sur l'échange d'information concernant les problèmes relatifs à la jeunesse, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille. Le droit au développement, y compris au développement social, est un droit universel de la personne humaine. Les pays tant développés qu'en développement doivent assumer la responsabilité de favoriser le développement social. Son gouvernement a élaboré des programmes visant à aider les sections les plus vulnérables de la société et a mis en oeuvre une législation spécifiquement destinée à protéger leurs droits.

9. Le plan d'action de l'Équateur dans le domaine de la gérontologie comporte des principes directeurs tirés du Plan d'action international sur le vieillissement et prévoit la participation de l'État, des municipalités et des organismes privés. En ce qui concerne les personnes handicapées, le Conseil national des handicapés s'efforce de coordonner tous les efforts des institutions publiques et privées pour fournir une formation et des services consultatifs. Le Bureau national de la jeunesse coordonne les activités des organisations privées et publiques touchant les problèmes rencontrés par les jeunes. Enfin, Mme Martinez souligne que cet effort important doit être soutenu par les organismes internationaux compétents.

10. M. HUIJSMANS (Pays-Bas), prenant la parole en tant que représentant de la jeunesse de son pays, dit que les Nations Unies ont tendance à brosser un tableau partiel des jeunes, ne voyant en eux que des fondateurs de foyers et de familles. Mais les jeunes sont également engagés politiquement; ils sont capables d'assumer des responsabilités et de modeler leur propre vie. Avec l'énergie et l'imagination qui les caractérisent, ils peuvent apporter une contribution à long terme à la paix mondiale. L'ONU devrait ouvrir des possibilités aux jeunes et leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la vie de la société. Un charte sur les droits des jeunes s'impose pour leur donner la possibilité de s'exprimer et de prendre des responsabilités personnelles.

11. Il existe des situations où les droits des jeunes sont continuellement bafoués. Dans de nombreux pays en développement, en particulier en Asie, les pouvoirs publics mettent davantage l'accent sur le développement économique que sur le développement de la démocratie. Au fil des ans, les jeunes et les étudiants ont joué un rôle important dans les mouvements en faveur de la démocratie en Thaïlande, en Corée du Sud, aux Philippines, en Chine, au Myanmar et, plus récemment, en Indonésie. Dans certains de ces pays, il a été interdit aux étudiants de s'occuper de questions politiques ou sociales. S'ils organisaient des manifestations publiques, ils couraient le risque d'être arrêtés et interrogés sous menace d'intimidation et de violence. Il s'agit là de violations flagrantes du droit fondamental des jeunes de s'occuper de questions sociales importantes telles que l'amélioration de la situation des paysans sans terre et des travailleurs. Les autorités concernées devraient entamer un dialogue avec les divers groupes constitués dans leur société, en particulier les étudiants.

12. L'enrôlement des enfants pour prendre part à des conflits armés est scandaleux. L'ONU devrait prendre immédiatement des mesures pour interdire le recrutement d'enfants et démobiliser les enfants-soldats en les aidant à reprendre leurs études et à mener une vie normale. Un groupe de travail est en train d'élaborer un projet de protocole optionnel à la Convention sur les droits de l'enfant qui viserait à relever l'âge minimum auquel les enfants pourraient participer aux conflits armés ainsi que celui de leur recrutement volontaire dans les forces armées. M. Huijsmans espère que ce projet de protocole sera adopté et mis en oeuvre aussi rapidement que possible et que des règles plus rigoureuses interdiront le recours à des enfants-soldats.

13. L'ONU devrait considérer les jeunes comme des participants actifs à la recherche de solutions aux problèmes et non seulement comme des victimes. Les États Membres peuvent jouer un rôle important à cet égard en garantissant les droits des jeunes et en leur fournissant davantage d'opportunités. L'Organisation pourrait augmenter le nombre des jeunes stagiaires dans les

institutions des Nations Unies et orienter l'aide au développement vers des projets exécutés par et pour des jeunes.

14. Mme GITTENS-JOSEPH (Trinité-et-Tobago), prenant la parole au nom des 13 États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont membres de l'ONU, déclare que malgré les progrès réalisés ces dernières années il reste encore des problèmes sociaux graves. Ce défi doit être relevé d'une manière globale pour atténuer les problèmes qui menacent de désintégrer le tissu social. Dans la région des Caraïbes, de nombreuses mesures sont prises pour promouvoir la vie familiale et aider la famille en tant que cellule sociale de base. Des programmes préventifs et correctifs ont été mis en place pour répondre aux besoins de la famille, l'accent étant mis sur les responsabilités des membres individuels de la famille, l'importance du rôle des parents, la nécessité de réaliser un équilibre entre le travail et les engagements familiaux, la protection et l'épanouissement des enfants et enfin les services de conseil et de soutien. Des tribunaux pour affaires familiales ont été instaurés dans certains pays et il est prévu de mettre au point bientôt un code de la famille valable pour la région.

15. Vu le grand nombre de familles dirigées par des femmes dans la région des Caraïbes, l'autonomisation des femmes dans les domaines économique, social et politique est particulièrement importante. Des efforts ont été entrepris pour instaurer une politique régionale en matière d'égalité des sexes et de justice sociale. Il est particulièrement important à cet égard d'améliorer la situation économique des femmes. La négligence dont font l'objet les enfants et leur exploitation ainsi que le nombre croissant d'enfants des rues est un sujet de grave préoccupation. Des initiatives sont en cours pour traiter le problème des enfants des rues en mettant en place des services de conseil et en réunissant les enfants avec leurs familles. La Communauté des Caraïbes a lancé une série de consultations sur la jeunesse, en mettant l'accent sur la participation des jeunes, afin d'élaborer un plan d'action et une politique régionale pour la jeunesse. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse sera utile pour les pays des Caraïbes dans leurs efforts pour s'attaquer aux problèmes touchant les jeunes dans la région. Des mesures sont en cours pour lutter contre le comportement antisocial des jeunes et réduire leur taux de chômage élevé.

16. De nombreux États membres de la CARICOM comptent participer pleinement à l'Année internationale des personnes âgées en lançant des projets en faveur de celles-ci. Beaucoup de pays des Caraïbes sont en train de formuler une politique nationale pour associer les citoyens âgés au développement national et les intégrer dans la société. Il existe dans la région divers programmes visant à étendre les possibilités des personnes âgées et améliorer leur situation par le biais de réformes de la protection sociale et de la santé publique. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales coopèrent pour offrir des services sociaux, des services de conseil, des activités récréatives et des soins médicaux. Un soutien de la famille et de la communauté est encouragé. Les États membres de la CARICOM prennent également des mesures pour appliquer le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées afin d'améliorer la situation des personnes touchées. Certains pays ont introduit des mesures d'aide financière telles qu'une indemnité mensuelle pour les personnes handicapées dans le besoin qui sont incapables de gagner leur vie.

17. Le mouvement coopératif dans la région des Caraïbes est un phénomène économique plein de dynamisme. Les coopératives servent de catalyseur pour répondre à des besoins critiques et ont aidé à développer une culture

d'entreprise, surtout parmi les groupes défavorisés. Certains pays exécutent des politiques nationales en faveur des coopératives pour rendre ce secteur plus viable et l'intégrer à d'autres secteurs économiques et sociaux. Des initiatives sont en cours pour modifier la législation afin de promouvoir des programmes coopératifs orientés vers la création d'emplois, la productivité, les rentrées de devises et l'épargne ainsi que l'éducation en matière de coopératives.

18. Mme BENNANI-AKHAMLICH (Maroc) relève que la série de conférences mondiales organisées par les Nations Unies dans les années 90 a permis de mettre en relief les problèmes affectant l'enfant, la femme, l'environnement, la population, l'emploi, l'éducation, la santé, la nutrition et l'habitat. Le succès des programmes d'action adoptés lors de ces conférences repose avant tout sur la volonté politique des dirigeants de remplir leur engagement envers les pays en développement. L'utilisation plus efficace des ressources pour le développement demeure un élément clé. Les objectifs de développement doivent être pleinement mis en oeuvre par les gouvernements en collaboration avec le système des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales et la communauté internationale. Une coopération pour le développement doit s'instaurer entre les pays développés et les pays en développement si l'on veut réaliser ces objectifs. L'assistance internationale est indispensable pour renforcer les efforts des pays en développement, notamment les pays d'Afrique et les pays les moins avancés. L'assistance fournie par les pays développés profitera sans aucun doute aux donateurs eux-mêmes et contribuera au développement socio-économique du monde dans son ensemble.

19. La capacité d'un pays à satisfaire les besoins de sa population repose sur la stabilité politique, de bons indicateurs sociaux, la compétitivité économique et les progrès scientifiques et technologiques. La délégation marocaine se félicite de l'adoption récente par le Conseil économique et social d'une résolution augmentant le nombre des membres de la Commission du développement social et rendant ses sessions annuelles; elle espère que des ressources suffisantes seront prévues à cet effet. Vu l'apport important du mouvement coopératif au développement social, les organismes des Nations Unies devraient venir en aide aux coopératives des pays en développement en leur fournissant une assistance générale.

20. En 1992, le peuple marocain a adopté par voie référendaire une révision de la Constitution qui donne la priorité au bien-être des citoyens. Un conseil économique et social a été créé pour veiller à la mise en oeuvre de la disposition constitutionnelle selon laquelle tous les citoyens marocains ont droit à l'éducation et au travail. Par suite de difficultés économiques, le Maroc s'est vu dans l'obligation d'adhérer à une politique d'ajustement structurel en 1983. Si, durant ces dix dernières années, la croissance économique a connu des résultats positifs, elle n'a cependant pas profité à l'ensemble de la population. Le gouvernement a donc adopté un plan social national qui bénéficiera tout particulièrement au monde rural au niveau des infrastructures de base : santé, éducation, électrification, eau potable, assainissement et logement. Un intérêt particulier est accordé à la protection de la famille qui est l'élément naturel du bien-être de tous les membres de la société. Des programmes ont été élaborés pour l'intégration des femmes, l'éducation des petites filles et la protection des jeunes, des personnes âgées et des handicapés. Des résultats encourageants ont également été enregistrés dans le domaine de la planification familiale.

21. La délégation marocaine espère que l'initiative spéciale en faveur de l'Afrique lancée par le Secrétaire général mobilisera l'ensemble de la communauté internationale qui contribuera aussi généreusement que possible au relèvement économique et social de l'Afrique.

22. Mr. DONOKUSUMO (Indonésie) dit que le rapport du Secrétaire général sur les coopératives (A/51/267) souligne leur importance pour offrir des possibilités économiques aux défavorisés et atténuer la pauvreté. Toutefois, davantage d'information concernant l'impact des coopératives sur l'ensemble de la situation économique mondiale aurait rendu le rapport plus intéressant.

23. L'Indonésie soutient depuis longtemps le recours aux coopératives pour donner plus d'autonomie aux pauvres et leur fournir un moyen de contribuer au développement national tout en améliorant leur situation individuelle. Dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995, il conviendrait d'envisager d'apporter un appui aux coopératives. Les gouvernements, les institutions financières internationales et les autres organisations internationales devraient encourager des politiques permettant aux petites entreprises, aux coopératives et aux autres formes de micro-entreprise de développer leurs capacités de création de revenu et d'emploi.

24. L'Indonésie a fait des efforts considérables pour améliorer la gestion des coopératives et les promouvoir en tant qu'institutions viables. Une éducation et une formation sont fournies à leurs adhérents pour en améliorer le professionnalisme et leur donner des compétences essentielles en matière de gestion et de commercialisation. En 1994, le nombre total des adhérents de coopératives en Indonésie avait atteint près de 25 millions de personnes. Le gouvernement continuera à apporter l'appui nécessaire aux coopératives qui sont considérées comme un mécanisme essentiel du développement national. Le Président de l'Indonésie a affirmé récemment que les petites entreprises et les coopératives pouvaient participer au développement national dans le cadre de partenariats stratégiques avec les grandes sociétés et a invité les agriculteurs et les sociétés privées à mieux coopérer pour développer des industries susceptibles d'apporter une valeur ajoutée aux produits agricoles. L'objectif est d'améliorer la gestion des agro-industries, de diversifier la production alimentaire et d'augmenter sa compétitivité.

25. M. Donokusumo renouvelle l'appui de son gouvernement à la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action ainsi que sa volonté d'oeuvrer à tous les niveaux pour en assurer la pleine application.

26. M. REZVANI (République islamique d'Iran) relève que, malgré les progrès économiques et sociaux substantiels dans le monde, bien des souffrances persistent dans différentes régions. Plus de 1,3 milliard de personnes vivent dans des conditions inacceptables de pauvreté. Bien que le fossé entre les pays riches et les pays pauvres continue de se creuser, les deux catégories sont confrontées à des problèmes communs tels que des taux de chômage élevés et la désintégration sociale. Ces problèmes sont encore aggravés par des menaces à l'intégration mondiale, à la paix et à la sécurité; la criminalité; la violence; les conflits et la guerre. Il reste beaucoup à faire pour améliorer la qualité de la vie d'une large fraction de la population mondiale.

27. On a enregistré ces dernières années des efforts internationaux pour redéfinir les concepts de développement social et les stratégies économiques et

sociales. Au Sommet mondial pour le développement social, des questions telles que l'élimination de la pauvreté, l'emploi productif et l'intégration sociale ont été abordées et les participants se sont engagés à accorder la priorité absolue à la promotion du progrès social dans le monde. Cela suppose la réalisation de la justice et l'amélioration de la condition humaine dans un environnement propice à la participation de tous. Le Sommet mondial a étudié des sources novatrices de financement, mais aucune mesure concrète n'a été prise jusqu'à présent. Pour accomplir cette tâche et atteindre les autres objectifs du Sommet, il faut une volonté politique, un climat international favorable et l'accès à des ressources et des opportunités adéquates, particulièrement au niveau international.

28. Les efforts et les moyens nationaux ne peuvent suffire à eux seuls. Des problèmes de cette envergure appellent un environnement international propice et un soutien financier. Les prescriptions visant l'intégration sociale à l'échelon national devraient être également appliquées à l'échelon international. Chaque État devrait avoir une part équitable dans la formulation de l'ordre économique, social et politique international. Il faut forger des relations internationales dans lesquelles la puissance et la richesse ne créent pas des droits et où le droit international est pleinement respecté. Les mesures économiques coercitives adoptées par certains États contre des pays en développement sont contraires à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration de Copenhague sur le développement social. Ces mesures freinent le progrès social dans les pays en développement. La promotion du respect du droit par tous les États, grands et petits, servirait les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale.

29. Les stratégies et programmes de développement national du Gouvernement iranien sont axés sur le peuple. La qualité de la vie est maintenant privilégiée et une grande partie des dépenses publiques totales est allouée au développement social et à l'atténuation de la pauvreté, ce qui a un effet positif sur les indicateurs sociaux.

30. Donner aux jeunes des connaissances et des ressources et répondre à leurs besoins fondamentaux devraient être les objectifs premiers du développement national. Comme le développement individuel et la contribution sociale des jeunes donneront une forme à l'avenir du monde, l'investissement dans les questions touchant la jeunesse est le fondement du développement national. La République islamique d'Iran a entrepris une large gamme d'initiatives, telles que la création de commissions locales de la jeunesse dotées de fonds appropriés.

31. Les personnes handicapées ont un droit inhérent au respect de leur dignité humaine. Elles devraient recevoir le soutien dont elles ont besoin dans les structures normales de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la réhabilitation et des services sociaux. Elles ont le droit de jouir de la sécurité économique et sociale ainsi que des mêmes droits civils et politiques que les autres êtres humains. Un département du gouvernement a été créé pour coordonner les services médicaux et sociaux et veiller à ce que les personnes handicapées aient des possibilités d'emploi.

32. La force et la croissance continue des sociétés dépend de l'existence d'une structure familiale saine. La famille devrait être protégée et soutenue comme il convient; son dysfonctionnement peut être considéré comme celui de la société dans son ensemble.

33. Le problème du vieillissement est commun à toutes les sociétés. D'ici l'an 2025, les personnes âgées représenteront 14 pour cent de la population du monde et il faudra de nouvelles politiques et des ressources considérables pour satisfaire leurs besoins particuliers. La proclamation de l'année 1999 comme Année internationale des personnes âgées est une bonne occasion pour les États membres de porter leur attention sur les questions du vieillissement afin de mieux identifier des moyens de promouvoir la qualité de la vie des personnes âgées dans le monde entier.

34. M. WILMOT (Ghana) se félicite de la déclaration faite à la séance précédente par le Secrétaire général adjoint pour la coordination des politiques et le développement durable. La délégation ghanéenne est convaincue que les efforts déployés par la Commission dans le cadre du processus intergouvernemental renforceront la réalisation des objectifs au niveau national. Les débats actuels sur le développement social contribuent à diriger l'attention de la communauté internationale sur des groupes sociaux spécifiques qui, en raison de leur état, méritent une attention particulière. L'importance de la famille en tant que cellule de base de la société a également été relevée comme il convient. M. Wilmot espère que les États membres s'attacheront à mettre pleinement en oeuvre les programmes d'action sur la jeunesse, les personnes âgées et les handicapées. La réussite dans ces domaines apportera une contribution immense à l'objectif du progrès social, de la justice et de l'amélioration de la condition humaine.

35. L'adoption d'un certain nombre de décisions concernant le mandat, les tâches et les méthodes de travail de la Commission du développement social ainsi que d'un nouveau programme de travail jusqu'en l'an 2000, montre bien que la communauté internationale est prête à s'attaquer aux causes profondes des graves problèmes qui touchent la situation sociale dans le monde afin d'éliminer la détresse et l'insécurité qui sont le lot de tous les peuples.

36. Plus d'un an après la tenue du Sommet mondial pour le développement social, la situation dans le monde n'a guère changé. Aux problèmes causés par la pauvreté on peut ajouter le crime, les drogues et des conflits ethniques qui ont pris des dimensions mondiales. Leurs ramifications exigent non seulement une action nationale mais également une action par le système des Nations Unies, lequel a la capacité de prendre des initiatives transectorielles combinant les mandats et les spécialisations de ses diverses institutions, fonds et programmes. La délégation ghanéenne se félicite de la décision prise par la Commission du développement social et approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1996/7 de s'attaquer à la situation spéciale de l'Afrique et des pays les moins avancés, de renforcer les objectifs de développement social dans les programmes d'ajustement structurel et de mobiliser des ressources nationales et internationales pour le développement social. Le rapport du Secrétaire général sur les coopératives (A/51/267) est une contribution importante aux principes et objectifs du Sommet mondial.

37. Au Ghana, le secteur coopératif bénéficie d'un soutien important du gouvernement. Il offre un moyen efficace d'affranchir économiquement ceux qui autrement n'auraient aucune chance de mener une vie productive. Il est de plus en plus utilisé au niveau local comme un moyen de permettre aux communautés d'offrir des services de base appropriés et peu coûteux, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale.

38. La communauté internationale doit veiller à ce que les mesures prises pour encourager le développement social donnent les résultats attendus. Outre les besoins spéciaux des jeunes, des personnes âgées et handicapées et de la cellule familiale, il faut se préoccuper des nouvelles questions et tendances qui affectent l'ensemble du développement social. Une approche intégrée constituerait le moyen le plus efficace de traiter les problèmes innombrables qui caractérisent la situation sociale dans le monde.

39. Mme JIANG Qin (Chine) dit que la question de la jeunesse, du vieillissement et des personnes handicapées occupe une place très importante dans le domaine du développement social. Il faut se féliciter de ce que ces dernières années l'ONU a entrepris beaucoup de travail utile dans ces domaines. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse a identifié des domaines prioritaires intéressant particulièrement les jeunes, et la question du vieillissement a également attiré une attention croissante dans le monde. Les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés ont joué un rôle important pour améliorer la condition de ces derniers dans le monde.

40. La communauté internationale devrait d'urgence passer de l'élaboration des politiques à l'action pour permettre l'exécution des programmes pertinents. Le fossé entre les pays développés et les pays en développement se creuse et nombre de ces derniers sont affligés par la pauvreté, le retard économique et la pénurie de fonds. La majorité des jeunes, des personnes âgées et des handicapés vivent dans les pays en développement et la communauté internationale devrait centrer ses efforts sur l'aide à ces pays pour éliminer la pauvreté. La coopération internationale devrait être renforcée pour créer dans les pays en développement les conditions nécessaires à l'éducation et à l'emploi des jeunes, la protection des personnes âgées et l'intégration des handicapés. Le Gouvernement chinois a intensifié ses efforts dans ces domaines, élaborant et mettant en oeuvre un ensemble de politiques et de règlements qui protègent les droits et les intérêts des jeunes et favorisent leur participation au développement politique, économique et social de la nation.

41. Au cours d'une phase antérieure des débats, un membre d'une autre délégation a mentionné un certain mouvement des jeunes et des étudiants en Chine. Mme Jiang Qin espère qu'il a agi par ignorance, ce qui est regrettable. Si toutefois il a été motivé par une autre raison, sa délégation s'élève vivement contre cette allégation sans fondement.

42. Un réseau d'établissements pour les personnes âgées a été mis en place en Chine. Une multitude de mesures pour protéger leurs droits et leurs intérêts et leur fournir un soutien, des soins médicaux, l'occasion d'offrir leurs services à la société ainsi que l'accès à l'éducation et aux loisirs a été adoptée. Le Gouvernement chinois a prévu des tâches pour les personnes handicapées dans son plan général de développement et a pris des mesures concrètes pour améliorer la situation des handicapés et réaliser les objectifs de l'égalité, de la participation et du partage.

43. Le Gouvernement chinois poursuivra son action sur les questions intéressant les jeunes, les personnes âgées et les handicapés, soutiendra vigoureusement les activités des Nations Unies dans ces domaines et renforcera ses échanges et sa coopération avec divers pays pour protéger et promouvoir les droits de ces groupes et faciliter leur pleine participation au développement économique et social. Mme Jiang Qin espère que les Nations Unies accorderont davantage

d'importance au travail dans ces domaines grâce à un renforcement de la coopération internationale.

44. M. Hahm Myung CHUL (République de Corée) déclare que les problèmes du développement social sont complexes, multidimensionnels et étroitement liés au développement économique. Les gouvernements ne devraient pas attendre uniquement de la croissance économique une amélioration des conditions de leur peuple. La croissance est cependant nécessaire pour le développement social, particulièrement dans les pays les moins avancés. L'intervenant invite instamment les pays tant développés qu'en développement à forger un esprit de partenariat de façon à pouvoir réaliser les aspirations à l'amélioration de la situation mondiale. L'élimination de la pauvreté doit être abordée dans la cadre d'actions nationales décisives et d'une coopération internationale. Le Gouvernement coréen anticipe avec satisfaction la mise en oeuvre des propositions du Secrétaire général visant les préparatifs de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. L'application du programme d'action mondial pour la jeunesse est nécessaire si l'on veut faire appel au potentiel des jeunes et les encourager à participer à tous les niveaux du développement. Son gouvernement met particulièrement l'accent sur les échanges internationaux de jeunes.

45. Bien que la République de Corée soit encore une société relativement jeune, l'allongement de l'espérance de vie et le faible taux de natalité conduiront inévitablement à une population de plus en plus âgée. Reconnaisant l'importance qu'il y a à permettre à tous de participer activement à la vie sociale tout au long de leur vie, le Gouvernement coréen a mis en place certaines mesures telles que des incitations aux employeurs d'embaucher des personnes âgées. Les règlements pertinents sont à l'étude pour améliorer les prestations dont ils bénéficieront au plan de la santé et des soins médicaux. La prochaine Année internationale des personnes âgées fournira une occasion intéressante d'examiner la situation et d'encourager la formulation de politiques et programmes mondiaux.

46. Suite à l'adoption des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, le Gouvernement coréen a l'intention d'élaborer des politiques plus progressistes en faveur des personnes souffrant de handicaps, notamment un plan d'investissement pour promouvoir l'emploi.

47. Dans un monde en évolution rapide, le renforcement de l'unité de la famille est plus que jamais important. Le concept même de famille est en train de changer sous l'effet de transformations spectaculaires de la structure économique et d'un système de valeurs en évolution. La famille reste néanmoins l'unité de base de la société et demeure indispensable pour le soutien et l'éducation des enfants. Pour renforcer la famille, la société doit accorder une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants. Un véritable développement social ne peut être atteint qu'à travers l'égalité des sexes et la promotion des droits de l'enfant.

48. La volonté politique inébranlable aux niveaux national et international d'investir dans l'être humain et son bien-être est d'importance capitale. Tous les acteurs, des secteurs privés et publics aussi bien que des organismes nationaux et internationaux, devraient s'efforcer de traduire en réalité leurs paroles.

49. M. KHRYSKOV (Fédération de Russie) se félicite des efforts entrepris par les États membres au cours des dernières années pour définir la place et le rôle des Nations Unies dans la recherche de solutions concrètes pour résoudre les problèmes sociaux existants et relever le défi du développement social à la fois dans un proche avenir et à long terme. Sa délégation appuie le renforcement du rôle et de l'efficacité des commissions techniques du Conseil économique et social pour leur permettre de mener à bien les tâches qui leur ont été confiées dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. De nombreux pays sont confrontés à des problèmes sociaux aigus et il est donc indispensable que les documents qui ont fait suite au Sommet de Copenhague reflètent la compréhension la plus large possible de ces problèmes et proposent des solutions pratiques dont pourront s'inspirer tous les pays lorsqu'ils réformeront leur propre politique sociale. Les besoins et les intérêts de tous les États devraient être pris en compte, y compris ceux des pays à économie en transition.

50. M. Khryskov se félicite à cet égard de la proposition contenue dans les conclusions adoptées d'un commun accord par le Conseil économique et social (A/51/3 (Partie I), chap. III) sur la coordination des activités menées par les organisations des Nations Unies pour éliminer la pauvreté et selon laquelle les organismes des Nations Unies devraient fournir une assistance technique aux pays en développement et aux pays à économie en transition. La Commission du développement social doit proposer des mesures concrètes pour la mise en oeuvre des recommandations du Sommet de Copenhague et le renforcement de la coordination à l'échelle du système. Les institutions spécialisées ont également un rôle important à jouer. La coopération au niveau régional est cruciale et la délégation russe souhaite proposer la tenue de conférences régionales sur le développement social axées fortement sur la réalisation des engagements de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague.

51. Dans la Fédération de Russie, la réforme économique a entraîné des problèmes sociaux complexes mais le pays semble maintenant avoir pris un nouveau tournant, avec une croissance économique d'environ 2 pour cent prévue pour l'année suivante. Son gouvernement cherche actuellement à mettre en place des garanties légales qui rendraient les réformes économiques et sociales irréversibles. En ce qui concerne le Sommet de Copenhague, un comité national a été constitué pour appliquer la Déclaration et le Programme d'action.

52. La stabilité de l'économie mondiale dépendra dans une certaine mesure du succès de la transition sans précédent des pays d'Europe centrale et orientale d'une économie centrale planifiée à un système de marché. Si les gouvernements de ces pays reconnaissent que c'est à eux qu'en incombe la responsabilité au premier chef, la communauté internationale doit leur apporter son soutien et, dans le cadre du système des Nations Unies, il convient de prendre dûment en considération les problèmes sociaux auxquels ils sont confrontés.

53. M. AL-NASR (Qatar) déclare que depuis l'adoption de la résolution 47/85 de l'Assemblée générale et la célébration de l'Année internationale de la jeunesse en 1985, les problèmes concernant les jeunes se sont vu accorder une importance de premier plan dans les années internationales désignées par l'Assemblée générale et dans les conférences internationales. L'Assemblée générale, dans ses principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi dans le domaine de la jeunesse a recommandé que les États élaborent des programmes intéressant la jeunesse et établissent les mécanismes gouvernementaux et non gouvernementaux nécessaires pour les appliquer.

54. Le Qatar a été l'un des premiers pays à prendre ses responsabilités concernant la jeunesse, notamment dans le domaine du sport. Il a mis en place un Conseil olympique national, une Union sportive nationale et un Comité général pour la jeunesse et les sports. Les services et les activités intéressant la jeunesse bénéficient d'une attention spéciale. Le Comité général pour la jeunesse et les sports a pris un certain nombre d'initiatives importantes. Parmi les succès enregistrés, il faut citer la création d'un Centre de la médecine sportive, la Semaine qatarienne de la jeunesse tenue à Madrid et l'augmentation considérable du nombre de centres de sport et d'équipes sportives. L'action en faveur de la jeunesse touche aussi le domaine éducatif et technologique et, afin de rester au courant de l'évolution de la situation, le Club éducatif qatarien et le Centre des jeunes pour la technologie ont été créés et bénéficient d'un plein appui de l'État. Parmi les importants plans futurs, on peut citer la création d'installations supplémentaires pour la jeunesse et les sports, la construction de piscines olympiques, la participation aux événements sportifs régionaux et internationaux et la préparation d'un cadre pour les questions touchant la jeunesse.

55. La jeunesse est une ressources précieuse qui doit être mise en valeur au service de l'État. Les jeunes jouent un rôle de premier plan au Qatar et leur énergie et leur capacité constituent un facteur important pour l'exécution des programmes ambitieux de développement. Il est reconnu que les jeunes ont des responsabilités et des devoirs et peuvent apporter une contribution efficace à la société.

56. Mme LIMJUCO (Philippines) dit que les récentes grandes conférences des Nations Unies sur les questions sociales ont montré clairement que le développement humain avait deux dimensions : la croissance économique et la réforme sociale. L'existence de l'une sans l'autre n'est ni possible ni acceptable. Son gouvernement a adopté un programme de réforme sociale visant à promouvoir la relance économique sans négliger la question de l'équité sociale en ciblant les actions sur les groupes les plus nécessiteux.

57. Dans un pays pauvre, les programmes de développement devraient viser à renforcer la capacité de la population à répondre à ses besoins fondamentaux. Le rapport du Secrétaire général sur les coopératives (A/51/267) reconnaît le mouvement coopératif comme étant un moyen de permettre aux plus pauvres de prendre pied dans l'économie. Les coopératives permettent aux individus de conjuguer leurs ressources et leur donnent ainsi plus de poids économique. Aux Philippines, le Punla Development Trust - initiative conjointe de l'État et du secteur privé - a été créé pour renforcer les capacités des institutions qui fournissent du crédit et encouragent la création d'entreprises chez les citoyens les plus pauvres de la nation. Le Gouvernement philippin est attaché à une stratégie d'élimination de la pauvreté qui part de la base plutôt qu'elle ne donne des retombées venant du haut.

58. Les jeunes représentent une large fraction de la population des Philippines. Les questions qui les concernent préoccupent donc vivement le gouvernement qui, en mars 1996, a accueilli avec satisfaction le lancement à Manille du Programme mondial d'action pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. La Déclaration de Manille adoptée à l'occasion des Olympiades culturelles mondiales des populations autochtones et de la jeunesse/Sommet pour la paix et le développement durable (A/51/293) contient des propositions pour la mise en oeuvre du Programme d'action. Aux Philippines, une Commission nationale de la

jeunesse a été créée pour élaborer des politiques intéressant les jeunes et coordonner les activités correspondantes.

59. Mme Limjuco se félicite de la constitution d'un groupe de soutien pour coordonner les préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées. Elle juge encourageants les progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs d'incapacité basés sur les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, qui ont fait l'objet de la résolution 50/144 de l'Assemblée générale présentée par les Philippines. Sa délégation est prête à prendre de nouvelles initiatives concernant les personnes handicapées et autres problèmes sociaux en coordination avec d'autres États et les organisations non gouvernementales compétentes.

60. M. RI Song Il (République populaire démocratique de Corée) affirme que la situation sociale dans le monde continue à se détériorer malgré les efforts du système des Nations Unies. Alors que le monde est au seuil du vingt et unième siècle, des fléaux sociaux tels que la pauvreté, le crime organisé et l'abus des drogues continuent à proliférer tandis que le fossé entre les pays développés et les pays en développement ne cesse de se creuser. La mise en oeuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague serait un pas essentiel vers la solution de ces problèmes. Chaque État membre doit élaborer une politique de développement social centrée sur l'être humain. Les organismes du système des Nations Unies, en particulier les institutions financières internationales, devraient développer leur rôle dans ce domaine et accorder une attention particulière aux besoins des pays en développement. La cessation des conflits armés et la levée des sanctions, qu'elles aient été imposées par l'ONU ou par des pays individuels, sont des éléments importants pour réaliser le développement social.

61. La question des handicapés préoccupe particulièrement le Gouvernement coréen. M. Ri Song Il invite instamment tous les États membres à adopter des politiques efficaces pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à tous les aspects de la vie. Dans la République populaire démocratique de Corée, les personnes handicapées jouissent de l'égalité des droits et des chances et reçoivent souvent un traitement préférentiel.

62. M. Ri Song Il espère que les engagements concernant le développement social pris lors des récentes grandes conférences des Nations Unies seront rapidement appliqués et que les pays développés offriront l'aide financière nécessaire pour atteindre ce but.

63. M. TESSEMA (Éthiopie) dit que depuis leur fondation, les Nations Unies sont attachées à promouvoir un niveau de vie plus élevé et à trouver des solutions aux problèmes économiques et sociaux. Au Sommet de Copenhague, la famille des nations s'est réunie pour s'accorder sur une action conjointe visant à éliminer la pauvreté, à développer les emplois productifs et à améliorer l'intégration sociale. Dans sa résolution 50/161, l'Assemblée générale, faisant siens la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague a reconnu l'importance critique de la coopération internationale pour compléter l'action nationale visant à atteindre ces objectifs. Les engagements pris à Copenhague ont été source d'optimisme et de grands espoirs, particulièrement pour les pays en développement.

64. En 1991, l'Éthiopie est sortie de 17 années de dictature brutale. Le gouvernement s'efforce maintenant de reconstruire l'économie et l'infrastructure du pays. Malgré des années de famine et de sécheresse, l'Éthiopie est

maintenant parvenue à l'autosuffisance alimentaire. Le taux de croissance économique est passé à 7,7 pour cent après une période prolongée de stagnation tandis que l'inflation est inférieure à 1 pour cent. L'élimination de la pauvreté est une priorité. La proportion du budget national affectée au secteur social a augmenté de manière spectaculaire depuis 1991. Des mesures concernant l'éducation, les soins de santé, le contrôle des naissances et les questions intéressant les femmes et les jeunes sont mises en oeuvre à partir des communautés de base. M. Tessema invite instamment les gouvernements de tous les pays en développement à privilégier les services sociaux et à veiller à ce que le financement profite aux groupes les plus pauvres.

65. L'élimination de la pauvreté doit être poursuivie avec une égale vigueur tant par les pays en développement que par les pays développés, car les conséquences de la pauvreté - drogues, maladies, pollution, migration, terrorisme et instabilité politique - ne connaissent pas de frontières. Toutefois, le poids de la dette extérieure continue à freiner le développement de nombreux pays pauvres dont certains dépensent plus de 30 pour cent des rentrées précieuses en devises pour le service de la dette. La pauvreté ne peut être éliminée uniquement par des programmes et déclarations. Il faut des ressources nouvelles et additionnelles, des efforts et des actions urgentes, au niveau tant national qu'international, pour assurer le développement durable de tous.

66. Mme THAMIM (Pakistan) déclare que la situation de l'économie mondiale a un effet direct sur le développement social. C'est pourquoi il lui paraît encourageant de noter que, d'après l'étude intitulée La situation économique et sociale dans le monde 1996, le rythme de croissance de l'économie mondiale s'est accélérée, mais cette croissance doit devenir plus durable. Dans les pays en développement, cependant, la croissance du produit intérieur brut par habitant a été faible et dans la plupart des régions est demeurée en termes réels inférieure à celle de 1980. Parallèlement, le flux d'aide publique au développement provenant des pays donateurs appartenant à l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) est tombé bien au-dessous de l'objectif convenu. C'est dans ce contexte que les Nations Unies doivent trouver des moyens d'atténuer la charge qui pèse sur les pays pauvres en matière de service de leur dette étrangère.

67. La faim, l'analphabétisme, le chômage, l'exclusion sociale et l'abus des drogues sont le lot de beaucoup de jeunes dans le monde. Il est donc impératif que les gouvernements, de concert avec le système des Nations Unies et tous les acteurs de la société civile, s'efforcent d'appliquer le Programme d'action mondial en faveur de la jeunesse. Les moyens du Groupe de la jeunesse doivent être renforcés pour lui permettre d'exécuter le Programme d'action.

68. La proportion de personnes âgées dans la population du monde est en augmentation. Les préparatifs pour l'Année internationale des personnes âgées en 1999 doivent être renforcés par des programmes pratiques structurés autour du cadre conceptuel établi par le Secrétaire général (A/50/114). Les pays en développement en particulier doivent accorder une attention spéciale aux besoins de leurs citoyens âgés dans les domaines de la nutrition, des soins de santé, de la sécurité sociale et du soutien familial. Les personnes handicapées constituent l'un des groupes les plus négligés dans les programmes des Nations Unies. Les gouvernements devraient donc appuyer les efforts du Rapporteur spécial pour les personnes handicapées et contribuer généreusement au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés.

69. Mme Thamim se félicite du rapport du Secrétaire général sur les coopératives (A/51/267). Celui-ci devrait être largement diffusé dans les pays en développement afin de mieux faire comprendre le potentiel énorme que peuvent apporter les coopératives pour faciliter la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour le développement social.

70. Le Gouvernement pakistanais a lancé un programme général d'action sociale qui vise à éliminer la pauvreté, à atténuer les inégalités entre les sexes, à promouvoir le développement rural et à protéger l'environnement. Les réformes économiques et la politique de privatisation du gouvernement ont permis de dégager des fonds pour le développement social. Des programmes spéciaux ont été lancés pour aider les groupes les plus vulnérables de la population, notamment les femmes, les enfants, les veuves, les orphelins et les personnes âgées. En outre, une attention accrue est accordée aux droits des femmes, des enfants, des minorités ethniques et religieuses et de ceux qui vivent dans la pauvreté.

71. M. AG OUMAR (Mali) souhaite mettre l'accent sur les mesures prises par son gouvernement pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Avec le soutien du gouvernement, des nombreuses associations de handicapés ont été constituées et travaillent maintenant en étroite collaboration avec la Fédération malienne des associations de personnes handicapées. Un séminaire national va être organisé sous peu sur la réadaptation à base communautaire. Déjà, un programme de réadaptation à base communautaire en milieu urbain est en cours d'exécution à Bamako. Une enquête nationale a été menée pour évaluer les besoins des jeunes handicapés en appareillages d'aide à la mobilité et la production a déjà commencé. Parmi d'autres initiatives, un programme sur l'emploi des handicapés est diffusé à la radio et à la télévision nationales et un manuel sur l'égalisation des chances des personnes handicapées sera publié sous peu.

72. Il est nécessaire de rationaliser les efforts des divers groupes intervenant dans la prise en charge des personnes handicapées et, à cette fin, le Gouvernement malien organise un atelier de formation en gestion à l'intention des dirigeants d'associations de personnes handicapées. Il sera organisé prochainement le premier championnat national des sports pour handicapés. Le Gouvernement malien est prêt à mettre en oeuvre des projets générateurs de revenu en faveur des handicapés, mettant ainsi fin au problème de la mendicité.

73. Mme HEPTULLAH (Inde) déclare que la principale priorité du développement social en Inde est de s'attaquer au problème de la pauvreté et de l'inégalité. Des efforts sont déployés pour combiner les impératifs de la croissance économique avec ceux de la justice sociale grâce à des stratégies de développement social et d'élimination de la pauvreté patronnées par l'État, une action positive pour diminuer les inégalités et promouvoir la justice sociale et des rapports étroits entre le gouvernement et les organisations non gouvernementales. On ne saurait sous-estimer l'ampleur de cette tâche dans le contexte du sous-développement, de la pression démographique, de la compétition pour l'attribution de ressources rares et des profondes transformations sociales et économiques. Une caractéristique essentielle est l'interaction entre la démocratie, la croissance, l'autonomisation et la justice sociale avec une stratégie centrée sur une action volontaire au bénéfice des principales catégories de défavorisés par l'élimination des barrières invisibles qui s'opposent à la participation politique à tous les niveaux.

74. La cellule familiale est très vigoureuse en Inde et fournit le filet de sécurité sociale pour les membres vulnérables. Toutefois, la famille élargie traditionnelle s'effrite de plus en plus sous les contraintes de la vie moderne. Trois problèmes sont particulièrement importants : adapter l'institution familiale aux temps modernes tout en préservant ses fonctions traditionnelles de stabilisation; émanciper les femmes de leur rôle fixé par la tradition pour leur permettre de participer sur un pied d'égalité à la vie publique; enfin, limiter la croissance démographique qui est influencée à la fois par la justice entre les sexes et les impératifs du développement économique. L'Inde met en oeuvre depuis plusieurs décennies des stratégies actives et holistiques de protection sociale basées sur les liens entre l'éducation, le développement économique et social et le contrôle des naissances.

75. Le bien-être de la jeunesse est étroitement lié à la stabilité politique, à la croissance économique, aux possibilités d'éducation et d'emploi; l'avenir de la société dépend de la mobilisation de l'énergie des jeunes. Les principales priorités sont la création d'emplois et l'universalisation de l'instruction primaire ainsi que la réduction des inégalités entre les zones rurales et les zones urbaines en matière d'éducation et l'accès à l'éducation des groupes défavorisés, notamment les enfants de sexe féminin. En ce qui concerne la question du vieillissement, la délégation indienne s'associe aux observations faites par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

76. Quatre instituts nationaux spécialisés dans quatre domaines différents des incapacités - à savoir d'ordre visuel, orthopédique, oral et auditif et mental - ont été mis en place pour favoriser l'éducation, la formation, les conseils et la réadaptation. De grands programmes visant à réduire les incapacités ont été adoptés et des technologies pour handicapés sont en cours d'élaboration.

77. Le rapport du Secrétaire général sur les coopératives (A/51/267) contient des observations intéressantes en ce qui concerne l'efficacité des coopératives pour promouvoir le développement social.

78. La solution des divers problèmes de développement social exige à la fois un engagement politique et des fonds importants d'origine nationale et internationale. Il faut également du temps. Des programmes adéquats en faveur de catégories spéciales ne sont possibles que dans le contexte d'une action générale de développement pour laquelle un environnement national favorable est essentiel. Il est ironique de constater que, malgré la reconnaissance explicite au Sommet mondial pour le développement social du fait que les problèmes du sous-développement exigent une coopération internationale, l'utilité d'une coopération internationale pour le développement est mise en doute, l'aide au développement stagne ou diminue et des conditions de plus en plus rigoureuses sont imposées au nom de clauses sociales. Il existe une tendance inquiétante à imposer des normes uniformes de développement social dans le monde entier quel que soit le stade de développement des différentes parties du monde. La coopération internationale reste essentielle pour faciliter et accélérer le développement social et économique.

79. M. SERIWA (Jamahiriya arabe libyenne) dit que sa délégation appuie la déclaration sur le vieillissement faite par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Malgré la croissance encourageante de l'économie mondiale, les conditions économiques et sociales dans des nombreux pays en développement, particulièrement en Afrique, sont encore inquiétantes en raison d'un grand nombre de facteurs extérieurs tels que la charge croissance de

la dette. Ces facteurs exercent une influence négative sur le développement social. Les objectifs fixés dans la Déclaration de Copenhague ne pourront être réalisés en l'absence d'un climat économique international favorable. Les pays donateurs et les institutions financières internationales devraient accorder la priorité dans tous leurs programmes de développement à la mise en valeur des ressources humaines par le biais d'un appui aux programmes techniques, éducatifs et de formation et d'une amélioration des services de santé et des services sociaux. La personne humaine est à la fois l'outil et l'objectif du développement.

80. La Jamahiriya arabe libyenne a toujours essayé d'utiliser au mieux ses ressources humaines et d'améliorer les conditions économiques et sociales tout en établissant un équilibre entre les besoins de l'individu et ceux de la société et en promouvant les droits de l'homme. Des plans de développement ambitieux ont accordé la priorité à des programmes d'éducation et de formation, de soins sanitaires, de logement et de services sociaux. Cependant, ces plans ont subi un revers ces dernières années en raison du régime injuste de sanctions imposé au pays qui a entraîné des pertes regrettables pour le peuple arabe libyen. Les effets négatifs se sont étendus à toutes les sphères économiques, sociales et humanitaires. Ils ont particulièrement touché les groupes les plus vulnérables de la société, surtout dans les domaines de la santé et de la nutrition. La délégation libyenne espère que l'Organisation des Nations Unies prendra les mesures nécessaires pour mettre fin aux sanctions.

81. Les personnes handicapées font l'objet d'une attention particulière dans son pays. La Jamahiriya arabe libyenne a présidé le Comité consultatif de l'Année internationale des handicapés en 1981 et a adopté une législation garantissant les droits des handicapés. Un conseil national pour les personnes handicapées a été créé afin de mieux faire prendre conscience des handicaps et d'intégrer les handicapés dans la société. Il existe également de nombreuses structures spécialisées implantées dans beaucoup de villes et villages.

82. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour intégrer pleinement les handicapés dans la société au moyen de la Stratégie à long terme pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et une attention particulière doit être accordée aux besoins des membres les plus vulnérables de cette catégorie, tels que les personnes âgées, les femmes et les enfants.

83. Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse a fourni l'occasion de centrer l'attention sur les problèmes touchant la jeunesse et de garantir le droit des jeunes à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et à la pleine participation au développement en raison du rôle fondamental qu'ils jouent à cet égard.

84. Il est encourageant de constater que des résolutions sont adoptées pour faciliter un développement économique équitable, mais il faut que la communauté internationale mène une action urgente et efficace pour mettre fin aux politiques discriminatoires et aux dures mesures économiques appliquées unilatéralement par certains États développés contre certains pays en développement pour imposer leur volonté par la force. Un certain État puissant a récemment pris des dispositions législatives pénalisant les compagnies étrangères travaillant dans le secteur du pétrole et du gaz dans la Jamahiriya arabe libyenne pour essayer d'imposer ses lois à d'autres États, en violation de leur souveraineté et du droit international.

85. M. MINOVES-TRIQUELL (Andorre) dit que les problèmes de la jeunesse sont une préoccupation majeure pour son gouvernement. Il rappelle qu'au Sommet mondial pour le développement social, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à encourager la contribution des personnes de tous les groupes d'âge et promouvoir un dialogue entre les générations. Sa délégation pense que les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes du monde pourront être résolus le mieux dans le cadre d'une approche intergénérationnelle. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse fixe des priorités en matière d'action dans ce domaine. La communauté internationale doit oeuvrer avec les organismes des Nations Unies pour veiller à ce que les bonnes intentions contenues dans ce document se traduisent par des résultats positifs. Le prochain Forum mondial de la jeunesse, qui doit se tenir à Vienne, sera particulièrement important à cet égard.

86. M. Minoves-Triquell souhaite mettre en relief deux domaines particulièrement préoccupants, à savoir l'accès à l'emploi et l'éducation en matière de droits de l'homme. Le chômage est l'un des problèmes les plus graves qui confrontent les jeunes aujourd'hui. La croissance énorme de la force de travail dans les pays en développement exigera des initiatives massives de création d'emplois. Il est fermement convaincu que l'éducation en matière de droits de l'homme doit commencer le plus tôt possible car les jeunes sont particulièrement réceptifs aux idéologies et au fanatisme. Il est donc impératif qu'ils apprennent à respecter les droits de l'homme et la tolérance puisque les valeurs qu'on leur inculquera aujourd'hui définiront la forme du monde de demain. Il invite l'UNESCO et les groupes bénévoles à développer leur travail dans ce domaine.

87. M. MEKDAD (République arabe syrienne) dit que le Sommet mondial pour le développement social a montré les préoccupations de la communauté internationale pour un monde en mutation où un nombre sans précédent de personnes souffrent de privations. Le peuple syrien est parfaitement conscient de ses responsabilités et du rôle que son pays doit jouer. Il est également conscient de la contribution qui devrait être apportée par les pays industrialisés pour mettre un frein au déclin économique et social.

88. Bien qu'elle soit forcée de consacrer une grande part de ses ressources humaines et matérielles à la défense de son territoire et de son peuple contre les politiques expansionnistes d'Israël, la République arabe syrienne a entrepris avec succès un programme général de développement social. L'autorité du Président a assuré la stabilité politique et le climat démocratique nécessaires à une large participation dans les activités intéressant la jeunesse. Diverses organisations non gouvernementales permettent aux jeunes et aux étudiants de protéger leurs intérêts et leurs droits et de mener des activités sociales, politiques, culturelles, sportives et techniques. La stratégie de la Syrie concernant la jeunesse est fondée sur ses besoins dans la société moderne. Des programmes pour les jeunes garantissent à ceux-ci un certain nombre de droits, y compris le droit à l'éducation, au travail, à la participation aux prises de décisions à l'échelon national, au changement de domicile aux fins d'études ou de travail et à la liberté d'expression. Son pays se félicite de l'adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse.

89. Les personnes âgées sont traitées avec le plus grand respect en Syrie et un Conseil national pour les soins de santé aux personnes âgées a élaboré un projet de plan national pour garantir la satisfaction de tous leurs besoins. La Syrie contribuera aux préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées

en 1999. La société syrienne est unanime à estimer que la famille constitue la base de la société et que les valeurs et institutions familiales devraient être renforcées. Une attention particulière est également accordée aux personnes handicapées et des dispositions spéciales ont été prises pour faciliter leur accès à la formation et à l'emploi. D'autres mesures sont introduites en application des Règles pour l'égalisation des chances qui figurent en annexe à la résolution 48/96 de l'Assemblée générale. Des mesures spéciales sont également prises pour atténuer les problèmes auxquels se heurtent les enfants, les réfugiés, les orphelins et autres groupes vivant dans des conditions difficiles. Toutefois, il faut des ressources supplémentaires pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

90. La Syrie invite instamment la communauté internationale à respecter les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social, notamment en ce qui concerne l'octroi par les pays fortement développés du soutien nécessaire aux pays en développement, d'une importance particulière dans les domaines du financement et de la technologie, pour rendre le monde plus démocratique, humanitaire, sûr et stable.

91. Mme AL-AWADHI (Koweït) déclare qu'en vertu de la Constitution de son pays, les personnes handicapées jouissent d'un traitement particulièrement favorable au Koweït. Tout comme les autres citoyens qui ont des besoins spéciaux, les handicapés reçoivent de la part de l'État toute une gamme de services sociaux et d'aide financière. Les récentes dispositions législatives relatives à l'aide aux handicapés représentent un résultat important dans la mesure où elles garantissent leurs droits dans tous les domaines de la vie. Ainsi, l'État garantit aux handicapés un logement approprié, quelle que soit leur situation sociale. Le nombre de centres de formation spéciale est en augmentation et les personnes handicapées jouissent de droits spéciaux en cas de maternité. Des pensions spéciales sont versées et elles sont exemptées de nombreux impôts. Des allocations familiales plus élevées sont versées pour les enfants nés avec un handicap. Les services de l'État appliquent les prescriptions internationales en mettant à la disposition des handicapés des moyens d'accès spéciaux aux bâtiments et transports publics. Les entreprises koweïtiennes employant plus de 50 personnes sont obligées d'embaucher au moins 2 pour cent de personnes handicapées ayant les qualifications requises parmi leurs effectifs.

92. Le gouvernement s'efforce d'atténuer les effets de l'occupation iraquienne sur les personnes handicapées dont beaucoup ont souffert de traitements inhumains. En outre, cette occupation en a accru considérablement le nombre. Des dispositions sont prises pour réduire au minimum les effets sociaux et psychologiques qui en ont résulté et pour intégrer pleinement dans la société ceux qui ont souffert. Le Koweït s'inspire dans sa politique de la Stratégie à long terme pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

93. M. HABONIMANA (Burundi) déclare que la crise qui sévit au Burundi depuis trois ans a gravement sapé les efforts du gouvernement pour aider les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et la famille. Le blocus économique décrété injustement contre le Burundi par des pays voisins a dévasté tout un peuple et a gravement compromis les programmes en cours dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation, de la réadaptation des handicapés, de l'aide aux personnes âgées, de la création d'emplois et de la planification familiale. Les sanctions ont été imposées en violation flagrante du droit humanitaire international, de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation

de l'unité africaine ainsi que des accords économiques et commerciaux régionaux et sous-régionaux.

94. Le blocus économique renforce la rébellion et contribue ainsi aux actes de vandalisme, au massacre des innocents et à la destruction de l'infrastructure sociale et économique. Les milices et les groupes armés intensifient leurs attaques dirigées essentiellement contre les personnes les plus vulnérables de la population. Les effets du blocus sont particulièrement destructeurs pour un pays pauvre qui dépend presque entièrement des produits de l'agriculture. Les enfants, les femmes et les personnes âgées, qui constituent 80 pour cent de la population touchée, sont les premiers à souffrir. Les maladies épidémiques ont fait d'énormes ravages, tant au Burundi que dans les pays voisins qui ont imposé le blocus; la situation a encore été aggravée par la famine et la malnutrition. Une grande partie des jeunes ont dû abandonner leurs études, ce qui a conduit à l'analphabétisme, à la prostitution et au crime.

95. La délégation du Burundi en appelle donc d'urgence à la communauté internationale, et particulièrement à l'ONU, pour qu'elle fasse pression sur les pays voisins du Burundi afin qu'ils lèvent le blocus immédiatement. La communauté internationale doit se mobiliser pour venir en aide au peuple du Burundi.

96. M. AL-HITTI (Iraq) déclare que depuis la fin de la guerre froide une attention accrue a été apportée au développement économique et social, particulièrement dans le monde en développement. La question est un sujet de préoccupations pour le monde entier puisque le développement est le fruit de la sécurité et le cycle de la sécurité et du développement accru bénéficie à tous les États en remplaçant celui de la pauvreté, de la faim et de l'arriération.

97. Les relations économiques internationales sont cependant à un stade critique en raison du déséquilibre de la croissance économique ces dernières décennies et de l'écart grandissant entre le Nord et le Sud. En ce qui concerne le développement humain, la situation est tout aussi grave puisque l'analphabétisme, la pauvreté, la faim, la maladie et la discrimination sont répandus dans de nombreux pays et freinent le développement. Il en est de même pour certaines pratiques bilatérales et multilatérales qui doivent être revues. Plus précisément, certains organismes des Nations Unies jouent un rôle négatif à l'égard de certains pays en développement. Le Conseil de sécurité et certains États membres imposent des sanctions qui ont des conséquences catastrophiques pour les peuples et les pays concernés. Le Secrétaire général lui-même, dans son Supplément à l'Agenda pour la paix (A/50/60-S/1995/1 paragraphe 70) a noté que les sanctions pouvaient contrarier les objectifs de développement de l'Organisation et causer des dommages à long terme à la capacité productive du pays visé, outre qu'elles ont de graves répercussions sur d'autres pays qui sont les voisins ou les principaux partenaires économiques du pays visé.

98. La Charte ne donne aucune indication en ce qui concerne l'imposition de sanctions, leur ampleur, leurs effets sur le développement et les droits de l'homme dans le pays visé ni sur la façon et le moment où elles devraient être levées. Cela a permis à certains membres du Conseil de sécurité de changer l'utilisation des sanctions prévues comme instrument pour le règlement des différends internationaux pour en faire un instrument punitif qui affame les peuples.

99. Il est urgent de procéder à un réexamen des sanctions imposées à l'Iraq car celles-ci mettent en cause la crédibilité et la moralité de l'Organisation des Nations Unies. Certains membres du Conseil utilisent les sanctions pour imposer leurs propres options politiques qui n'ont aucun rapport avec les objectifs des Nations Unies. De nombreux rapports rédigés par l'ONU et d'autres organismes humanitaires donnent des détails sur les effets destructeurs des sanctions sur le développement en général et les individus en particulier. L'impact négatif des sanctions dépasse de loin les effets bénéfiques qui en sont attendus. Ainsi, les statistiques montrent que le nombre des personnes qui sont mortes en Iraq sous l'effet direct des sanctions imposées est cinq fois plus élevé que le nombre de ceux qui ont été tués par la bombe atomique lancée sur Hiroshima. Au cours du seul mois de juin 1996, près de 4 500 enfants de moins de cinq ans sont morts alors que pendant toute l'année 1989 il n'y en avait eu que 600. Le nombre des enfants âgés de plus de cinq ans qui sont morts le même mois a atteint près de 6 500 alors qu'il n'y en avait eu que 1 700 pendant toute l'année 1989. Ainsi, les sanctions représentent une forme de génocide perpétré à l'égard du peuple iraquien.

La séance est levée à 18 h 10.